

**Motion relative à la destruction et la reconstruction
du Pont du Pertuis des Bassins à flot
à Bordeaux- Bacalan**

**Adoptée à l'unanimité par le Conseil Général de la Gironde
le 18 décembre 2007**

Le Port Autonome de Bordeaux a décidé la destruction et la reconstruction du Pont du Pertuis des Bassins à flot à Bacalan. Or, le pont actuel est le dernier pont à culasse restant en France ; il a été construit en 1911.

Ce pont a été reconnu par la Commission de l'UNESCO : ICOMOS, comme élément remarquable ; il est d'ailleurs situé aujourd'hui dans le périmètre de classement de la ville de Bordeaux au patrimoine mondial de l'humanité.

Au-delà de l'intérêt patrimonial de cet ouvrage, la reconstruction prévue par le Port Autonome va entraîner la réduction de la dimension du Pont du Pertuis. En conséquence, cette diminution du pont va réduire le Pertuis de 25 à 8 mètres ; ce choix interdira aux bateaux de plus de 8 mètres de large de pénétrer dans le Bassin à flot n° 2. Cette situation obère gravement le développement économique de ce secteur et limitera les créations d'emplois qui étaient attendus dans le cadre des projets de développement des bassins à flot en port de plaisance et d'hivernage, mais aussi dans le cadre d'activités liées à la maintenance et à la construction navale.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière les 17 et 18 décembre 2007, condamne le choix du Port Autonome et demande à l'Etat, propriétaire de l'ouvrage, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la réhabilitation du pont historique et pour maintenir la dimension du Pertuis à 25 mètres.